LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu Relatif à la réalisation d'un diagnostic global des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance

rattaché à la délibération 2026 DSOL 67

Voeu déposé par Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la délibération 2026 DSOL 67 porte sur le budget supplémentaire des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance ;

Considérant qu'elle prévoit notamment une autorisation de programme complémentaire de 3 millions d'euros destinée au Centre éducatif et de formation professionnelle de Villepreux afin de remédier à d'importants désordres structurels affectant le bâtiment ;

Considérant que les établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance représentent aujourd'hui 13 établissements répartis sur 15 sites, accueillant plus d'un millier d'enfants et de jeunes confiés à la Ville de Paris ;

Considérant que les investissements votés chaque année répondent souvent à des besoins identifiés établissement par établissement, sans que le Conseil de Paris ne dispose d'une vision consolidée de l'état du patrimoine, des capacités d'accueil et des besoins de modernisation de l'ensemble des établissements ;

Considérant que les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance doivent bénéficier de conditions d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement garantissant leur sécurité, leur santé, leur bien-être et leur développement ;

Considérant qu'une politique patrimoniale ambitieuse suppose de pouvoir anticiper les besoins plutôt que d'intervenir uniquement lorsque des désordres structurels majeurs apparaissent ;

Considérant enfin que les directions d'établissement, les équipes éducatives et les professionnels disposent d'une connaissance précieuse des besoins matériels, fonctionnels et éducatifs de leurs structures, qui doit pleinement nourrir les choix d'investissement de la collectivité ;

Sur proposition de Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland

Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris réalise un diagnostic global des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, intégrant notamment :
    - l'état du bâti et des équipements ;
    - les besoins de rénovation, de mise aux normes et d'accessibilité ;
    - les capacités d'accueil et leur adéquation aux besoins ;
    - les besoins fonctionnels exprimés par les établissements afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des professionnels ;
- ce diagnostic soit élaboré en association avec les directions d'établissement, les représentants des personnels et les professionnels concernés, les jeunes accueillis, afin qu'il s'appuie pleinement sur leur expertise de terrain ;
- les conclusions de ce diagnostic donnent lieu à la présentation devant le Conseil de Paris d'un plan pluriannuel d'investissement et de modernisation des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, permettant de prioriser les interventions et d'anticiper les besoins futurs.